



Ville de Marseille - Mairie de Marseille

ANNEXE 4 - CCTP

**Fiches de prescriptions d'entretien
des espaces verts**

Annexe 4 au CCTP

FICHES DE PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN PAR TYPOLOGIE

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES DIFFÉRENTS TYPES D'ESPACES VERTS

Sommaire des Fiches

N°	Typologie	Code
1	GAZON SOIGNÉ	Gs
2	GAZON RUSTIQUE	Gr
3	PRAIRES FLEURIES (ET FOURRAGÈRES)	Pff
4	ENHERBEMENT NATUREL (ET ZONES BOISÉES)	En
5	MASSIFS FLEURIS	Mf
6	MASSIFS OU COUVRES SOLS VIVACES	Mv
7	ENTRETIEN D'ARBUSTES EN TAILLE MÉCANIQUE	Atmec
8	ENTRETIEN D'ARBUSTES EN TAILLE MANUELLE	Atm
9	AIRES DE JEUX EN SOLS SOUPLES ET JEUX D'EAU	Ajse
10	AIRES DE JEUX EN SOLS FLUENTS	Ajf
11	ESPACES EN SOLS MINÉRALISÉS (CIRCULATIONS :ENROBÉS/BÉTON)	Esm
12	ESPACES EN SOLS NATURELS (STABILISÉ/TERRE...)	Esn
13	PARCS À CHIENS	Pcc
14	CANISITES	Cn
15	PROPRETÉ	P
16	HIVERNAGE ET MISE EN ROUTE DES COMPTEURS	Hcpt

- L'entreprise doit informer le maître d'œuvre, ou son représentant, de tout problème d'arrosage rencontré sur les sites entretenus et lui transmet, dans les plus brefs délais, les devis liés à d'éventuelles réparations.

- Les micro-plannings présentés dans les fiches d'entretien permettent au titulaire d'évaluer les prestations à réaliser en fonction des mois de l'année. Néanmoins, en fonction des conditions météorologiques, à la demande du gestionnaire du marché, certaines prestations peuvent être décalées d'un mois (avant ou après).

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN pour le GAZON SOIGNE (Gs)

Arrosage :

- Privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous
- Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire. En règle générale : 30 à 42 min maximum fractionnée en 2 arrosages pour les arroseurs et 16 min maximum fractionnée en 2 arrosages pour les tuyères

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque tonte pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Tonte :

La tonte est précédée par un ramassage et évacuation des détritiques (sauf encombrants) : fréquence de tonte selon le micro-planning ci-dessous.

Hauteur de coupe entre 3 et 5cm.

L'ébarbage des bordures sera fait systématiquement, les pieds d'arbres et arbustes seront ébarbés au réciprocatriceur

Les déchets de tontes sont évacués. Le gestionnaire du marché il peut demander de mulcher et de laisser sur place les déchets de tontes.

Ebarbage au rotofil :

- Dégagement des boîtes d'arrosage (clapets, regards) et arroseurs : **2 fois/an**
- Découpe des bordures = **2 fois/an**.

Désherbage sélectif manuel :

1 fois/an à la demande du gestionnaire du marché, sur 10% maximum de la surface du Gs avec évacuation des déchets.

Aération et sablage :

La première et la troisième année du marché, l'aération est à faire au «vertidrain»

Scarification / Regarnissage : 1 fois / an en même temps que la fertilisation

Fertilisation : 2 fois / an. À base d'engrais organique autorisé en agriculture biologique conforme à l'article 8.4 du CCTP, apport selon les préconisations du fournisseur

MICRO-PLANNING : GAZON SOIGNE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage	1											
Mise en route compteur/ hivenage			1								1	
Fréquence des Arrosages			1/se	2/se	2/se	3/se	3/se	3/se	2/se	2/se		
Réglage programmation arrosage selon fréquence			1	1	1	1	1	1	1	1		
Tonte		1	1	2	4	4	4	4	3	2	1	1
Fertilisation				1						1		
Scarification/ regarnissage				1								
Aération / Sablage				1	(1 fois tous les 2 ans)							
Découpe bordures				1						1		
Dégagement arroseurs				1				1				
Désherbage sélectif					1							

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN pour le GAZON RUSTIQUE (Gr)

Arrosage :

- Privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous
- Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire. En règle générale : 30 à 42 min maximum fractionnée en 2 arrosages pour les arroseurs et 16 min maximum fractionnée en 2 arrosages pour les tuyères

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque tonte pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Tonte :

La tonte est précédée par un ramassage et évacuation des détritiques (sauf encombrants)

Fréquence de tonte selon le micro-planning ci-dessous.

Hauteur de coupe entre 3 et 7cm.

- Octobre à mars : les déchets de tontes sont broyés et laissés sur place grâce à un matériel adapté.
- Avril à septembre : Ramassage et évacuation des déchets de tonte.

Là où existent des massifs arbustifs et / ou arbres d'ombrage, épandre les déchets de tonte à leur pied en paillage sur 10 cm d'épaisseur maximum.

Scarification, aération, sablage, regarnissage et fertilisation :

- Aération à faire au vertidrain
- Fertilisation à base d'amendement organique (apport selon les préconisations du fournisseur) conforme à l'article 8.4 du CCTP
- Regarnissage

La prestation complète est à faire la première année du marché.

NB /Les gazons à voir ne sont pas piétinés par le public. Les gazons à vivre le sont.

MICRO-PLANNING : GAZON RUSTIQUE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage		1										
Mise en route compteur/ hivernage			1								1	
Fréquence Arrosage "gazon à vivre "			1/se	2/se	2/se	3/se	3/se	3/se	2/se	2/se		
Fréquence Arrosage "gazon à voir "			1/se	1/se	1/se	1/se	1/se	1/se	1/se			
Programmation arrosage			1	1	1	1	1	1	1	1		
Tonte		1	1	2	3	3	3	2	2	1	1	1
Scarification, aération, sablage, regarnissage, fertilisation				1	La première année du marché							

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN pour les PRAIRIES FLEURIES ET CULTURES FOURRAGERES (Pff)

Arrosage :

- Privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous
- Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire. En règle générale : 30 à 42 min maximum fractionnée en 2 arrosages pour les arroseurs et 16 min maximum fractionnée en 2 arrosages pour les tuyères

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque intervention pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Fauches :

- Travail à la moto faucheuse : 3 fois / an à la demande du gestionnaire du marché
- Prairies fleuries : laisser sur place les déchets de fauche 15 jours avant de les ramasser.
- Mise en andains et ramassage du foin sous 8 à 10 jours.

Tontes :

14 tontes des périphéries et chemins internes, zones pouvant se déplacer à chaque interventions, estimée à 15/20 % de la surface totale (selon planning). Chaque tonte est précédée d'un ramassage de détritiques avec évacuation.

N.B. : En juin, la tonte doit être espacée de 15 jours de la fauche générale.

Préservation des zones refuges (végétation spontanée) : en périphérie, dans des «coins» peu exposés.

Désherbage :

2 désherbages manuels par an si nécessaire sur les plantes invasives : (mauves, chénopodes, érigeron,.....) avec évacuation des déchets.

Semis de regarnissage :

La 2^{ème} et la 4^{ème} année du marché, en novembre, après la dernière fauche. Il sera précédé d'un griffage croisé.

Le mélange de graines (entre 2 et 5 g du m2) est fourni par l'entreprise et validé par le gestionnaire du marché.

MICRO-PLANNING PRAIRIES FLEURIES ET CULTURES FOURRAGERES

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage	1											
Mise en route compteur/ hivenage			1								1	
Fréquence Arrosage			2	2	2	4	4	4	2	2		
Programmation arrosage			1	1	1	1	1	1	1	1		
Fauche						1		1		1		
Tonte : périphéries et chemins internes et vérification arrosage			1	2	2	1	2	2	2	2		
Désherbage				1					1			
Semis de regarnissage 2 ^e et 4 ^e années après griffage croisé											1	

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN pour l'ENHERBEMENT NATUREL (ET ZONES BOISEES) (En)

Fauche :

Fauche totale du site 3 fois par an avec Tondo-Broyeur (déchets végétaux broyés, laissés sur place) ou autres matériels adaptés à la demande du gestionnaire du marché.

Tonte :

8 fois par an sur 15 à 20 % de l'espace (cheminements, périphéries et espaces à vivre)

Chaque Tonte et fauche est précédée d'un nettoyage.

NB : En juin, décaler la tonte de 15 jours de la fauche générale en juin.

MICRO-PLANNING **ENHERBEMENT NATUREL (Et zones boisées)**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Fauche			1			1			1			
Tonte cheminements périphéries et espaces à vivre			1	1	1	1	1	1	1	1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN pour les MASSIFS FLEURIS (annuelles et bisannuelles) (Mf)

Arrosage :

En cas d'installations spécifiques, privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous

Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire.

Cet arrosage peut être effectué manuellement à la demande du gestionnaire du marché depuis le clapet vanne.

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque intervention pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Désherbage manuel :

8 fois par an à la main avec évacuation des déchets

Pincement fleurs fanées : **5 fois par saison.**

MICRO-PLANNING MASSIFS FLEURIS

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage		1										
Mise en route compteur/ hivernage			1								1	
Fréquence Arrosage				2/se	2/se	3/se	3/se	3/se	2/se	2/se		
Programmation de l'arrosage				1	1	1	1	1	1	1		
Pincement fleurs					1	1	1	1	1			
Désherbage		1	1	1	1	1	1	1	1			

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN de MASSIFS DE VIVACES, GRAMINES ET COUVRE-SOLS (Mv)

Arrosage selon planning :

En cas d'installations spécifiques, privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous
Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire.

Cet arrosage peut être effectué manuellement à la demande du gestionnaire du marché depuis le clapet vanne.

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque intervention pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Chaque intervention est précédée par un ramassage des détritiques avec évacuation (sauf encombrants)

Désherbage manuel : 7 fois par an, avec évacuation des déchets

Coupe en fonction du végétal : 2 fois par an coupe effectuée à la cisaille ou similaire avec évacuation des déchets

Fumure organique :

1 fois par an avec fumier validé par le gestionnaire du marché, criblé à 30mm et à raison de 400 g/m² (ou selon préconisations du fournisseur)

MICRO-PLANNING COUVRE-SOLS

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage		1										
Mise en route compteur/ hivernage			1								1	
Fréquence Arrosage			1	2	2	4	4	4	2	2		
Réglage programmation			1	1	1	1	1	1	1	1		
Désherbage manuel			1	1	1	1	1		1	1		
Fumure organique				1								
Coupe				1					1			

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

Entretien d'arbustes taillés mécaniquement (Atmec)

Arrosage :

En cas d'installations spécifiques, privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous

Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire.

Cet arrosage peut être effectué manuellement à la demande du gestionnaire du marché

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque intervention pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Chaque intervention est précédée par un ramassage des détritux avec évacuation (sauf encombrants)

Taille :

- **2 fois par an**: le gestionnaire du marché indiquera la date de la taille en fonction des espèces et de leur floraison. (Lauriers roses rabattus 1/3 par an)
- Paillage avec déchets de taille broyés (10 cm au pieds des massifs, arbustes, haies...) Le gestionnaire peut demander l'évacuation
- Finition de taille effectuée manuellement
- Arrachage et évacuation des arbustes morts

Désherbage :

3 fois par an au reciprocateur sur les périodes indiquées mais après validation de la date par le gestionnaire du marché. Déchets verts broyés sur place sauf demande du gestionnaire du marché ou réglementation contraire.

Fertilisation organique avec binage :

1 fois par an apport d'amendements organiques autorisé en agriculture biologique sur la base de 4000 kg par ha (ou selon les préconisations du fournisseur) et par apport, avec binage préalable

Toutes les tailles d'arbustes, d'arbres et/ou de haies sont à effectuer sur toutes les faces (verticales et horizontales) quelque soit la hauteur et ce jusqu'à **3,5m de haut avant taille**, que ceux-ci soient isolés ou en haie. Pour une intervention sur des arbustes, petits arbres ou haies de plus de **3,5m de haut avant taille**, la prestation fera l'objet d'une commande d'entretien ponctuel.

MICRO-PLANNING

MASSIFS D'ARBUSTES EN TAILLE MECANIQUE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage		1										
Mise en route compteur/ hivernage			1								1	
Fréquence Arrosage				1	2	4	4	4	2	1		
Programmation de l'arrosage					1	1	1	1	1			
Désherbage			1		1				1			
Fertilisation et binage				1								
Taille				1						1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

Entretien d'arbustes taillés manuellement (Atm)

Arrosage :

En cas d'installations spécifiques, privilégier les arrosages de nuit selon le micro planning ci-dessous

Durée des arrosages en fonction des demandes du gestionnaire.

Cet arrosage peut être effectué manuellement à la demande du gestionnaire du marché

Réglage de l'arrosage :

- Réglage des programmations selon micro-planning ci-dessous : **1fois/mois pendant la période d'arrosage**
- Vérification visuelle d'absence de zone sèche ou de zone anormalement humide de l'ensemble de l'espace vert : **A chaque intervention pendant la période d'arrosage**

Vérification complète de l'arrosage

- Vérification complète du réseau d'arrosage et des programmations selon description du CCTP y compris fourniture du rapport : **1fois/an entre janvier et mars**

Hivernage en novembre : voir la fiche spécifique n° 16

Mise en route du réseau en mars : voir la fiche spécifique n° 16

Chaque intervention est précédée par un ramassage des détritiques avec évacuation (sauf encombrants)

Taille :

- **2 fois par an**: taille manuelle à la cisaille ou au sécateur, le gestionnaire du marché indiquera la date de la taille en fonction des espèces et de leur floraison.
- Paillage avec déchets de taille broyés (10 cm au pieds des massifs, arbustes, haies...) Le gestionnaire peut demander l'évacuation
- Finition de taille effectuée manuellement
- Arrachage et évacuation des arbustes morts

Désherbage :

3 fois par an au réciprocatriceur sur les périodes indiquées mais après validation de la date par le gestionnaire du marché. Déchets verts broyés sur place sauf demande du gestionnaire du marché ou réglementation contraire.

Fertilisation organique avec binage :

1 fois par an apport d'amendements organiques autorisé en agriculture biologique sur la base de 4000 kg par ha (ou selon les préconisations du fournisseur) et par apport, avec binage préalable

Toutes les tailles d'arbustes sont à effectuer sur toutes les faces, quelque soit la hauteur, que ceux-ci soient isolés ou en haie

MICRO-PLANNING

MASSIFS D'ARBUSTES EN TAILLE MANUELLE

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vérification complète arrosage		1										
Mise en route compteur/hivernage			1								1	
Arrosage				1	2	4	4	4	2	1		
Programmation de l'arrosage					1	1	1	1	1			
Désherbage				1		1			1			
Fertilisation et binage				1								
Taille des arbustes				1						1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

AIRES DE JEUX EN SOLS SOUPLES ET JEUX D'EAU (Ajse)

Soufflage ou/et aspiration, balayage de l'aire de jeux, ramassage et évacuation des déchets (sauf encombrants)

Lavage à l'eau au nettoyeur haute pression des sols souples et passage d'un produit anti-mousse agréé.

Désinfection avec un produit agréé (sauf à base d'eau de javel) des aires de jeux d'eau.

Pulvérisation de produits algicides (anti-algues) agréés.

MICRO-PLANNING

SOLS SOUPLES

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Soufflage, balayage de l'aire de jeux et jeux d'eau	1 / semaine			2 / semaine							1 / semaine	
Lavage au nettoyeur haute pression, sol souple				1								
Désinfection jeux d'eau				1		1		1		1		
Produits algicides				1		1		1		1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN AIRES DE JEUX EN SOLS FLUENTS (Ajf)

Nettoyage :**Pour les matériaux minéraux :**

- Ramassage et évacuation des déchets, Ratissage, nivellement sur 0,20m minimum d'épaisseur

Pour les matériaux végétaux :

- Enlever les déchets (feuilles et détritux) utiliser un souffleur à feuilles.
- Enlever les crottes de chien, canettes utiliser des pinces.
- Décompacter au croc de jardinier, nettoyage des matériaux qui ont débordé de l'aire et niveler la surface utilisée

Désinfection trimestrielle :

- **4 fois/an** désinfection avec un produit normalisé.(javel exclus)

Remise à niveau :

- **1 fois/an** ajouter 10 cm de substrat nécessaire au respect du HIC originel.

MICRO-PLANNING SOLS FLUENTS

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nettoyage	2 fois / Semaine											
Désinfection		1			1			1			1	
Remise à niveau				1								

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN
ESPACES MINERALISES « DURS » (Esm)
(Circulations, placettes etc... : enrobé, béton pattelages bois...)

Désherbage mécanique :

- **3 fois /an** désherbage mécanique au rotofil ou à la brosse mécanique et évacuation des déchets de coupe.

Le désherbage sera essentiellement effectué sur les fissures, joints et bordures.

Nettoyage:

- **3 fois /an** : Balayage et lavage des circulations au nettoyeur haute pression y compris des caniveaux. Les écoulements de terre sur voirie seront évacués.

Curage des avaloirs :

- **3 fois /an** : Enlèvement des grilles, nettoyage et curage du regard et fermeture.

MICRO-PLANNING
ESPACES MINERALISES (Circulations, Enrobé, béton)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Désherbage				1			1			1		
Lavage, curage				1			1			1		

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN
ESPACES EN SOLS « NATURELS » (Esn)
(Stabilisés, terre , gravillons)

Désherbage Mécanique :

- **5 Fois / an** : Désherbage au rotofil ou au réciprocatteur sur sol couvert de gravillons afin d'éviter les projections **sur 1/3 de la surface totale minéralisée**

Griffage après nettoyage, 1 fois/an

Ramassage des détritux et évacuation

Griffage avec suppression des mauvaises herbes et évacuation des déchets verts

Arrosage et Roulage.

Y compris évacuation des coulées de terre si nécessaire.

Curage des avaloirs et nettoyage des caniveaux .

- **2 fois /an** : Nettoyage des caniveaux, et des avaloirs : Enlèvement des grilles, nettoyage et curage du regard et fermeture.

MICRO-PLANNING
ESPACES EN SOLS NATURELS (Stabilisés, terre ...)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Désherbage		1		1		1			1		1	
Nettoyage, Griffage, arrosage, roulage					1							
Curage des avaloirs et caniveaux				1						1		

PRESCRIPTIONS d'ENTRETIEN

Parc à Chiens et/ou Espace d'Evolution Canine (Pcc)

Définition: Le parc à chiens ou espace d'évolution canine est un lieu (clos ou non clos) d'une surface en général supérieure à 100 m², réservé aux chiens; mis à la disposition des propriétaires d'animaux.

- **Nettoyage : Ramassage des déjections canines et autres déchets:**

Fréquence: 3 fois / semaine toute l'année.

- **Fourniture et alimentation des systèmes de ramassage de déjections canines (sacs 100% biodégradables):**

Fréquence: 3 fois / semaine toute l'année.

- **Vidange des poubelles spécifiques avec fourniture et remplacement des sacs plastiques**

Fréquence: 3 fois / semaine toute l'année

Les jours de passage seront le lundi , mercredi et le vendredi

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

CANISITES (Cn)

Le canisite est un enclos réservé aux chiens d'une surface en général inférieure à 50 m². Son sol est recouvert de gravier ou de sable. Il peut être équipé de poubelles spécifiques pour recevoir les déjections. Il est éventuellement équipé d'un distributeur de sacs à déjections.

- **Nettoyage, Ratissage et Ramassage des déjections canines et autres déchets:**

2 fois / semaine toute l'année, le mardi et le Vendredi.

- **Désinfection/Désodorisant avec eau de javel diluée à 10 % :**

2 fois / mois, le vendredi autour du 15 du mois et du 30 du mois

- **Fourniture et alimentation des systèmes de ramassage des déjections canines (sacs 100 % biodégradables) :**

2 fois / semaine remplir les distributeurs au tiers de leur capacité de sacs à déjections et de sacs poubelles de ramassage déjections canines, le mardi et le vendredi.

- **Vidange des poubelles spécifiques et remplacement des sacs ; désinfection à l'eau de javel (dilution à 10%) de l'intérieur et extérieur des poubelles :**

2 fois /semaine, le mardi et le vendredi.

- **Décompactage manuel de la surface au croc de jardinier :**

1 fois / mois.

- **Purge :** Enlèvement et évacuation sur 10 cm d'épaisseur de sable ou de gravillons, fourniture et mise en place de nouveaux gravillons (4/6) ou sable. **1 fois / an.**

MICRO-PLANNING **CANISITE ET PARCS A CHIENS**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nettoyage, ratissage et ramassage des déjections canines et autres déchets	2 fois par semaine											
Désinfection	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Fourniture et alimentation des distributeurs de sacs	2 fois par semaine											
Vidange des poubelles spécifiques	2 fois par semaine											
Décompactage / Aération	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Purge et apport de gravillons ou sable				1								

PLANNING PROPRETÉ

La propreté est effectuée sur la totalité de l'espace vert sauf les canisites et les parcs à chiens (puisqu'ils font l'objet de prestations décrites sur une fiche).

PRESTATION A FRÉQUENCES VARIABLES SELON PLANNINGS :

- Ramassage des déchets y compris papiers, détritus, déjections canines, feuilles, seringues sur toute la surface.
- Vidange des poubelles et fourniture et remplacement des sacs plastiques

FREQUENCES :

1M - 1 fois /mois

2M- 2 fois / mois

1S- 1 fois/semaine

2S– 2 fois/semaine

3S- 3 fois/semaine (lundi,mercredi,vendredi)

4S – 4 fois/semaine

5S- 5 fois/semaine (y compris jour férié)

6S- 6 fois/semaine (y compris jour férié sauf dimanche)

7S- 7 fois/semaine(y compris dimanche et jours fériés)

DJF- Tous les Dimanches et Jours Fériés

SDJF – Tous les Samedis, Dimanches et Jours Fériés

MICRO-PLANNING SAISONNIER PLANNING PROPRETE

Fréquences	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3 fois/sem	3 fois/sem										3 fois/sem	
5 fois/sem				5 fois/sem					5 fois/sem			
7 fois/sem						7 fois/sem						

PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

HIVERNAGE ET MISE EN ROUTE DES COMPTEURS (Hcpt)

Hivernage :

- arrêt du compteur,
- purge des réseaux,
- nettoyage du regard compteur,
- relevé de l'index sur la fiche spécifique à fournir au gestionnaire du marché,
- fourniture et la mise en place d'une protection isolante pour le compteur
- ramassage des piles des programmeurs à remettre en main propre au gestionnaire du marché.

Mise en route:

- Nettoyage de tous les regards : compteur, électrovannes et organes de commande
- Enlèvement de la protection isolante et de tout autre déchets.
- Ouverture des vannes amont et aval du compteur.
- Vérification et la programmation de l'installation telle que décrit au CCTP
- Relevé de l'index du compteur à inscrire sur la fiche à fournir au gestionnaire du marché
- Fourniture d'un rapport dans les 24H suivant la mise en route attestant du bon fonctionnement ou comprenant une liste écrite des dysfonctionnements relevés

Une ouverture et une fermeture supplémentaire pourront être demandées par le gestionnaire du marché, en cas de travaux dans le jardin, ou pendant une période de sécheresse hivernale . Dans ce cas, elle est rémunérée aux prix ponctuels prévus au BPU

MICRO-PLANNING

HIVERNAGE ET MISE EN ROUTE DES COMPTEURS (Hcpt)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Hivernage											1	
Mise en route			1									